

# La LDH se targue d'être une organisation politique, a-t-elle droit à ses subventions d'association ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 16 avril 2014



✘ Dans ses rapports d'activités annuels 2011 et 2012 -à ne pas confondre avec les bilans financiers-, la LDH, *Ligue des droits de l'Homme*, reconnaît à maintes reprises être une association politique, une organisation politique :

. « *La LDH est une organisation politique généraliste et militante* »

. « *Interventions et actions, passe en revue les domaines où la LDH entend jouer son rôle d'association politique citoyenne.*

. « *Droits de l'Homme, c'est le nom de la nouvelle version d'une lettre électronique publiée par la LDH. Puisque la Lettre n'est plus automatique, c'est son contenu politique qui prime.* »

« *L'année 2011 a été largement consacrée à faire connaître ce Pacte (« Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté »), en espérant que les forces politiques de progrès en*

*reprendraient à leur compte la part la plus large possible... Pour les membres de la LDH, pour ses partenaires, ce bilan annuel donne à voir notre capacité à juger lucidement de nos capacités, à produire une pensée politique et à la faire vivre dans l'action. »*

Un peu plus bas d'ailleurs, la LDH illustre on ne peut mieux sa capacité à produire lucidement une pensée politique :  
« *L'année 2011, marquée notamment par les avancées de la démocratie au sud de la Méditerranée... »*

Etc, etc...

**D'où cette question : les subventions -dont voici à nouveau la liste pour 2012- obtenues par cette organisation politique qu'est la LDH sont-elles vraiment légales ?**

Ventilation des subventions reçues par la LDH :

Répartition par organisme / Montants en euros

ACSE : 115 500

CDVA : 10 500

J&S (dont Fonjep) : 26 321

Matignon : 36 800

Politique de la ville : 16 000

CNL : 3 000

Subventions convention : 2000

Conseil régional Ile de France (dont Emplois Tremplin) : 75 889

Autres conseils régionaux : 60 585

Instances européennes : 81 535

Départements : 73 165

Communes : 244 691

Autres Subventions : 73 826

TOTAL : 819 811

<http://www.courrierdesmaires.fr/2070/les-relations-des-collectivites-locales-avec-les-associations-50-questions/>

On comprend qu'à la fin de ses rapports annuels, la LDH se confonde en remerciements pour ceux qui la subventionnent aussi généreusement, sans projets à la clef :

« *Remerciements :*

*Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2012.*

*Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération et avec lesquelles nous avons des conventions. »*

Un dernier mot de ma part, cette fois à l'adresse des postulants à la LDH et des adhérents. En fait, la bonne planque à la LDH, c'est peut-être seulement pour la vingtaine de salariés du siège, 138 rue Marcadet 75018 PARIS. Les autres sont déçus et ne restent pas trop longtemps ; en 2011 il y a eu 1 333 nouvelles adhésions à la LDH et 1 372 départs ; en 2012, 1 066 adhésions et 1052 départs.

<http://www.ldh-france.org/Rapport-financier-de-la-LDH.html?>

Pour ceux qui quittent la LDH, pensez à emmener en partant des documents, surtout financiers, ceux que la LDH doit légalement (vous) fournir laissent à désirer, côté transparence.

**Philippe Jallade**